

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2026

Présents :

Elliott BIZE, Thibault BOULVAIN, Florence DANTON, Jeanne DE FACCIO, Lisa DEBAUD, Lisa FITOUSSI, Mathis GROSSNICKEL, Romain GUINEBRETIÈRE, Miao LIN-ZUCKER, Jérôme MICHEL, Pierre-Louis PÉRIN, Louise WAGENER.

Absents ou excusés :

Édouard BOULLE, Loïs FAY KOCAOGLU, Laurent GAYER, Alexis GOIN, Sandrine LEFRANC.

Assistaient à la séance :

Pierre CATALAN	Directeur de la vie étudiante
Anne-Solenne de ROUX	Directrice de la formation initiale
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice de la scolarité et de la réussite étudiante
Christine DAOULAS	Responsable de la mission handicap
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Sylvie HERLICQ	Déléguée ressources et vie enseignantes
Kate VIVIAN	Directrice de l'engagement
Baptiste VIVIEN	Responsable de l'engagement étudiant

*

* *

I. Validation des conventions annuelles 2025-2026 des associations permanentes (vote)	2
II. Adoption des financements des projets étudiants soumis à l'avis de la Commission de la vie étudiante du 26 janvier 2026 (vote)	2
III. Validation des initiatives étudiantes pour le semestre de printemps 2025-2026 (vote)	3
IV. Présentation du bilan 2024-2025 et du schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap	4
V. Adoption des procès-verbaux provisoires des séances du 1 ^{er} décembre 2025 et du 12 janvier 2026 (vote)	13
VI. Échange d'informations sur des questions diverses	13

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2026

La séance est ouverte à 8 heures 36 par Louise WAGENER en présentiel et distanciel.

Louise WAGENER

Bonjour à toutes et à tous. Je vous propose de commencer ce CVEF, qui s'avère être le dernier de M. CATALAN en tant que directeur de la vie étudiante, comme il va quitter ce poste pour d'autres fonctions. Je ne sais pas si vous souhaitez dire un mot pour votre dernière séance.

Pierre CATALAN

Je voulais tous vous remercier, ainsi que vos prédécesseurs qui, je suis sûr, lisent comme tout le monde assidûment les procès-verbaux intégraux des conseils. Merci pour ces séances, ces échanges et ces discussions : nous avons autour de la table, mais aussi autour de l'écran, des membres très assidus de ce Conseil et qui font honneur à leur mandat. Merci à vous. Merci, Ismahane. Et je vous quitte avec un gros pincement au cœur, non seulement parce que ce Conseil est à un horaire extrêmement familial (*rires*) et qu'on s'y sent bien, mais aussi parce que je quitte par la même occasion des personnes qui sont très chères à mon cœur professionnel, Kate et Baptiste en premier lieu, et l'équipe de la vie étudiante, chaque minute au service d'une communauté très attachante. Je voulais remercier particulièrement ces personnes extraordinaires avec qui j'ai été très heureux de travailler.

Louise WAGENER

Après cette belle introduction, je vous propose que l'on passe au point I de notre ordre du jour, la validation des conventions annuelles des associations permanentes.

I. VALIDATION DES CONVENTIONS ANNUELLES 2025-2026 DES ASSOCIATIONS PERMANENTES (VOTE)

Baptiste VIVIEN

On continue le tour des validations des associations permanentes, et on arrive sur la fin : sur les 36 associations dites permanentes, il n'en restera plus qu'une à l'issue de cette séance et je crois que ce sera l'EMI Society. Vous est présentée l'association In Situ, qui est l'association de l'École urbaine, association qui est en charge de faciliter l'insertion et l'évolution professionnelle, mais aussi l'intégration des étudiants, des différents masters de l'École urbaine. Les missions ne changent pas. Elles sont, comme pour la plupart des associations d'école, toujours un peu autour des mêmes thématiques. Et quant à la dotation, elle est aussi sur la même ligne que l'année dernière. Si vous avez des questions, je suis bien sûr à votre disposition.

Louise WAGENER

S'il n'y a pas de questions ou d'observations, on peut passer au vote. Est-ce qu'il y a des procurations ? Non ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Très bien, c'est adopté à l'unanimité.

Sur ce, on peut passer au deuxième point qui est l'adoption des financements des projets étudiants soumis à l'avis de la CVE du 26 janvier.

II. ADOPTION DES FINANCEMENTS DES PROJETS ÉTUDIANTS SOUMIS À L'AVIS DE LA COMMISSION DE LA VIE ÉTUDIANTE DU 26 JANVIER 2026 (VOTE)

Louise WAGENER

Il y avait deux projets. Le premier, c'est le Club centre-européen qui sollicitait la CVE pour l'organisation d'un voyage d'études à Varsovie et à Budapest. La Commission propose de leur attribuer un financement de 2 400 €. Le deuxième projet est porté par les Jeunes Européens, de Dijon également, qui sollicitaient la CVE pour l'organisation d'un voyage dans les institutions européennes à Strasbourg

La Commission propose de leur attribuer la somme de 4 000 €, notamment pour permettre de faire baisser l'impact des coûts du transport.

Est-ce qu'il y a des observations ou des questions sur ces deux projets ? Non ? On va donc voter. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité. Donc, point III, validation des initiatives étudiantes pour le semestre de printemps 2025-2026.

III. VALIDATION DES INITIATIVES ÉTUDIANTES POUR LE SEMESTRE DE PRINTEMPS 2025-2026 (VOTE)

Baptiste VIVIEN

Merci, Madame la Présidente. C'était la deuxième campagne des initiatives pour cette année universitaire. Les projets pouvaient candidater entre la mi-décembre et le 19 janvier à midi. 67 projets initiaux ont candidaté. Deux projets étant candidats sur deux campus à la fois, il y avait donc 69 projets qui étaient soumis au vote des étudiants. La publication des projets s'est faite à partir du lundi 26 auprès des étudiants via un mail qui est envoyé par LegaVote, qui est la plateforme qui recueille les votes, mais qui met aussi à disposition les projets pendant les deux jours qui précèdent l'ouverture du vote. Les étudiants pouvaient donc en prendre connaissance dès le lundi 26 à 9 h. Le vote s'est ouvert comme prévu mercredi 28 à 10 h. Il a pris fin vendredi 30 à midi. On n'a déploré aucun incident, aucun souci. Et on a eu 4 886 étudiants et étudiantes qui ont pris part au scrutin, soit 32,5 %. À titre de comparaison, l'an dernier sur le même semestre, puisque c'est un semestre qui attire traditionnellement un petit peu moins de votes que le premier semestre, on avait 30,5. On est donc sur des chiffres stables.

57 initiatives ont atteint le seuil requis pour bénéficier d'un soutien pour ce semestre de la part de la vie étudiante, soit 82 % des projets qui étaient présentés. Je rappelle que 95 projets avaient été sélectionnés au premier semestre. On aura 152 initiatives et projets étudiants qui seront en capacité de demander un soutien, un appui logistique, voire financier, en tout cas de pouvoir agir, organiser des moments de convivialité ou des moments de vie étudiante sur les différents campus pour ce semestre. Le statut d'initiative est acquis jusqu'à la prochaine campagne, ce qui permettra aussi aux initiatives qui le souhaitent de pouvoir se manifester un petit peu en tout début d'année.

Pour vous donner un ordre d'idées, sur ces 57 projets, on a six projets qui sont plutôt portés sur les arts et la culture, on a six projets sur les médias, deux en politique, trois sur les thématiques de société, deux sur la solidarité, un dans le sport, un dans la santé, 14 sur des domaines plus affinitaires – régionalismes, international, communautés –, deux projets sur l'éducation, la formation et trois projets sur la défense des droits. Et si vous avez des questions, bien entendu, je suis à votre disposition.

Romain GUINEBRETIERE

Bonjour, deux petites questions par rapport à un ressenti qu'on a eu côté étudiants pour cette initiative cette année. Est-ce que vous sauriez environ combien d'initiatives se sont représentées, des initiatives qui avaient « perdu » au premier semestre, qui ont refait une tentative ? Est-ce que ces chiffres varient ou pas ? J'ai l'impression d'en voir beaucoup, mais c'est peut-être une impression de mon côté. Et, sur l'année entière, j'ai aussi l'impression qu'il y avait beaucoup d'initiatives affinitaires, ce qui est en soi très bien, qu'il y a eu par conséquent un bouchon au premier semestre, ce qui a fait que certaines ont dû se représenter maintenant. Comment est-ce que vous analysez ça ? Est-ce que c'est normal ?

Pierre CATALAN

Je pense que c'est un petit trompe-l'œil, parce que, sur les élections aux initiatives étudiantes du premier semestre, on a eu un nombre très important d'initiatives étudiantes qui ne se sont pas qualifiées, une proportion plus importante que d'habitude. Et il semble assez logique que celles-ci se représentent en janvier. On a eu par exemple des associations de type Sciences Plov, sur l'Asie centrale, ou Mana, sur la Nouvelle-Calédonie, qui n'avaient pas passé la barrière des 120 voix au premier semestre. C'est vrai que d'habitude il y a un certain nombre d'initiatives plutôt de l'ordre du débat politique ou partisan qui ne passent pas le seuil au premier semestre et qui le trouvent plus facile à rencontrer au second. Cela a également été le cas ici, même si la règle de la facilité n'a pas valu cette fois.

Romain GUINEBRETIERE

Est-ce qu'il y a plus d'affinitaires que d'habitude ou est-ce que c'est juste une impression ?

Pierre CATALAN

On va essayer d'objectiver cela et de vous répondre plus précisément par la suite. Ce qui est certain, c'est que les étudiants continuent à ne pas trop se coordonner. Nous avons donc deux associations de Bretons à Paris, deux associations sur l'Europe de l'Est et l'Asie centrale... Nous allons objectiver cela et comparer peut-être sur les trois dernières années, voir s'il y en a plus ou moins. Mais il y en a aussi quelques-unes qui cessent d'exister, il y a donc un renouvellement.

Louise WAGENER

S'il n'y a pas d'autres questions ou observations, je vous propose qu'on passe au vote sur ces initiatives étudiantes. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Très bien, elles sont adoptées à l'unanimité. On peut passer au point IV qui est la présentation dans un premier temps du bilan 2024-2025 et dans un deuxième temps du schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap. Je vous laisse la parole.

IV. PRÉSENTATION DU BILAN 2024-2025 ET DU SCHÉMA DIRECTEUR PLURIANNUEL EN MATIÈRE DE POLITIQUE DU HANDICAP

Christine DAOULAS

Bonjour à toutes et à tous. Merci, Madame la Présidente. Ravie d'être parmi vous ce matin pour vous présenter le bilan des actions de la politique handicap sur l'année 2024-2025. Je laisserai ensuite la parole à Kate, qui va vous exposer le schéma directeur handicap.

Tout d'abord, je souhaitais rappeler que la politique handicap actuelle a été votée en 2014 et fait suite à la lettre d'engagement « Sciences Po accessible », qui a été signée par les parties prenantes de l'époque et qui a toujours figuré depuis sa signature sur le site institutionnel de Sciences Po. Ses actions sont regroupées sous quatre axes :

- Renforcer l'accessibilité globale, que ce soient les questions d'accessibilité des bâtiments ou l'accessibilité pédagogique
- Développer une culture inclusive, en lien avec la sensibilisation et la formation de tous les publics au sein de Sciences Po
- Soutenir le maintien dans l'emploi – il s'agit de l'axe RH de la politique, avec l'accompagnement des salariés et des enseignants en situation de handicap.
- Enfin, un aspect concernant le soutien de l'emploi inclusif, avec notamment le sujet de l'achat vers le secteur adapté et protégé

Nous avons ici les premiers éléments concernant le bilan de l'année 2024-2025, avec tout d'abord, un premier graphique qui montre l'évolution des effectifs des étudiants accompagnés depuis dix ans. On peut noter une évolution très importante du nombre d'étudiants en situation de handicap accompagnés. Nous avons accompagné 929 étudiants l'an passé, soit une augmentation de 23 % par rapport à l'année précédente et un nombre d'étudiants accompagnés multiplié par neuf en dix ans. Le second graphique souligne la répartition des étudiants par école sur les trois dernières années. On peut noter une évolution assez importante là aussi pour chaque école et pour le Collège universitaire également, lequel comptabilise 55 % des étudiants en situation de handicap. Concernant les écoles, on peut souligner que les trois écoles qui accueillent le plus d'étudiants sont l'École des affaires publiques, PSIA et l'EMI, sachant qu'à elles deux, PSIA et l'EAP représentent 60 % des étudiants en situation de handicap de niveau master.

Maintenant, quelques informations sur les accompagnements que nous menons. On peut également les répartir selon quatre grandes thématiques :

- On met en place un plan d'accompagnement personnalisé. Il y a au moins un rendez-vous qui est animé pour chaque étudiant en situation du handicap, et un plan personnalisé établi avec des aides humaines, techniques ou organisationnelles.
- Nous mettons en place, en lien avec le pôle planning, un accès facilité aux salles et aux équipements, tout au long de l'année, en fonction des besoins et des situations, notamment les situations de handicap moteur et handicap auditif.
- Nous avons un suivi pédagogique individualisé, quand cela le nécessite : un travail collaboratif qui se fait avec à la fois les enseignants, les équipes pédagogiques et les étudiants. Et des rencontres régulières peuvent être organisées.
- Il y a enfin un soutien administratif. Nous accompagnons les étudiants en prenant en compte leur situation globale : nous sommes également à l'écoute de situations financières, d'un besoin

de logement accessible, on met en lien l'étudiant avec les bons interlocuteurs, et on fait en sorte qu'il y ait un accompagnement global qui soit mis en place.

Quelques informations concernant les perspectives et les projets à venir ou en cours. Avec la direction des systèmes d'information, il a été décidé de développer une application spécifique pour l'accompagnement des étudiants en situation de handicap. Cette application va permettre au pôle handicap d'avoir une vision plus globale du suivi de l'ensemble des situations, facilitant donc le travail de l'équipe, mais va aussi permettre aux étudiants, à partir d'un seul et même point d'entrée, de disposer de toutes les informations et de suivre la procédure pour la mise en place des aménagements et, enfin, à toutes les équipes qui interviennent dans le cadre de la mise en place de ces aménagements, d'avoir les informations en « temps réel » pour le pilotage et la mise en œuvre.

Il y a également des projets en collaboration avec les étudiants qui sont particulièrement impliqués dans le cadre de la politique et des actions que nous menons, dont des associations d'étudiants avec lesquelles nous avons commencé à travailler, je pense notamment à l'Association sportive et au BDE, et des actions en collaboration avec les enseignants sur la conception universelle des apprentissages. Je pourrai y revenir ultérieurement et répondre à vos questions.

Avant de laisser la parole à Kate, quelques informations aussi sur l'accompagnement des salariés en situation de handicap : nous avons signé au sein de Sciences Po un premier accord handicap le 8 septembre 2023 qui a permis de marquer l'engagement de Sciences Po en matière d'accompagnement des salariés en situation de handicap. Cet accord, qui arrive à échéance cette année et qui va être rediscuté, a permis d'avoir davantage de salariés en situation de handicap qui se sont signalés auprès de la mission handicap et de la DRH. Ce sont donc 52 salariés en situation de handicap qui ont été accompagnés l'an passé. Nous avons également pu noter une augmentation des embauches de personnes en situation de handicap. Voilà pour ces quelques mots sur la politique 2024-2025. Je laisse la parole à Kate pour le schéma directeur.

Kate VIVIAN

Merci beaucoup, Christine. Je prends la main pour la partie plus « prospective », sur les quatre prochaines années. Nous avons présenté ce schéma directeur pluriannuel en Conseil de l'Institut la semaine dernière, où il a été adopté avec trois abstentions étudiantes d'une même liste, mais a été sinon approuvé par l'ensemble des autres membres du Conseil.

Vous l'avez compris, cela s'inscrit ici dans une trajectoire que Sciences Po mène depuis plus de dix ans déjà. Nous avons pu nous baser sur de nombreuses actions qui ont été entreprises durant cette période, tout en identifiant quelques enjeux assez structurants pour l'avenir, et surtout en se formalisant pour être en totale conformité avec les exigences du Code de l'éducation dans sa forme schéma directeur actuelle. Je ne vais pas rentrer dans le détail de chacun des huit axes qui ont été identifiés pour ce schéma directeur, que vous avez lu, j'imagine, avec attention. Vous avez les huit axes devant vous ici, à l'écran. J'insiste sur le fait qu'il a été bâti sur la base d'un travail collaboratif qui a été mené pendant une année, puis mis en suspens le temps que la gouvernance de Sciences Po se stabilise, puisque le schéma directeur a besoin d'un portage politique important. Nous nous sommes basés sur un travail avec les étudiants concernés, les salariés concernés, les diverses équipes de Sciences Po mobilisées au quotidien, les enseignants, ainsi que les associations représentatives à l'époque.

L'état des lieux montre des résultats solides grâce aux efforts à la fois de la mission handicap, mais également, bien sûr, des équipes pédagogiques et des équipes enseignantes de Sciences Po, que je tiens à saluer. Je voudrais m'arrêter ici sur les quelques enjeux prioritaires que nous avons identifiés grâce à ce travail collaboratif. Les quatre premiers que vous voyez ici à l'écran sont fondés sur un constat, qui est l'un des plus remarquables dans la présentation que vous venez d'entendre de la part de Christine : l'évolution très importante des effectifs d'étudiants en situation de handicap en dix ans, avec un passage de plus de 100 à plus de 900 l'année dernière. Je précise que cette évolution suit celle de l'enseignement supérieur français, qui a connu une multiplication par huit depuis 2003 des étudiants se signalant en situation de handicap, mais qu'à Sciences Po, la proportion au sein de la communauté étudiante est aujourd'hui trois fois plus importante que dans le reste de l'enseignement supérieur, que la moyenne nationale, puisque nous avons aujourd'hui 6 % des étudiants inscrits à Sciences Po, tous statuts confondus (comme vous l'avez compris, les étudiants en échange sont inclus), versus les 2,2 % qui figurent dans les statistiques nationales de l'enseignement supérieur en 2023.

Cela nous place dans une situation d'exigence renforcée vis-à-vis de nous-mêmes, vis-à-vis de nous en particulier à la mission handicap et puis de l'ensemble des équipes, pour pouvoir continuer à accompagner de manière individuelle ces étudiants, mais aussi pour renforcer et moderniser, comme

Christine l'a dit à l'instant, les outils de suivi qui sont les nôtres, qui sont aujourd'hui très insatisfaisants, et qui donnent lieu à un certain nombre de difficultés, de lenteurs, de tensions dans la communication des informations, à la fois auprès de la communauté étudiante et auprès des équipes pédagogiques et enseignantes. Nous espérons que ce premier logiciel dédié au handicap va nous permettre de fluidifier et de sécuriser tout ce traitement.

J'insiste aussi sur le fait que cette évolution massive du public nous amène également à repenser certaines aides techniques et d'outils qui sont mis à disposition des étudiants. Ils ne sont plus totalement aptes à répondre aux besoins. Je pense par exemple à la question des étudiants vacataires preneurs de notes qui sont plus de 200 chaque année, qui sont recrutés pour accompagner ces étudiants avec toutes les difficultés que cela comporte lorsqu'on pilote une communauté de 200 étudiants vacataires. Il y a donc une réflexion qui va être menée assez rapidement, je l'espère pour la rentrée 2026, puisque cela fait partie de nos priorités, sur le rôle de l'IA dans cette fonction particulière de prise de notes pour les étudiants en ayant besoin.

Je dirais ensuite que la réflexion la plus structurante, mais c'est aussi le cas de la société et de l'enseignement supérieur de manière générale, c'est la manière dont nous pouvons aussi bien que possible concevoir dès le début des enseignements, des évaluations qui intègrent l'accessibilité pédagogique dès le moment de leur conception. Des travaux au niveau national ont lieu sous l'égide du Ministère. Sciences Po a absolument sa place au sein de ces réflexions et contribuera de manière active avec pour objectif, à Sciences Po comme ailleurs, de pouvoir réduire au maximum le besoin d'aménagement et de compensation individuel, donc être plutôt dans une approche préventive que dans une approche curative.

Le dernier enjeu, comme Christine l'a dit, c'est d'assurer la signature unanime d'un nouvel accord handicap qui prenne en compte tous les besoins pour la communauté salariée en situation de handicap. vous remercie pour votre écoute. Et Christine tout comme moi, nous sommes à votre disposition pour des questions, des interrogations.

Florence DANTON

Bonjour et merci pour ces deux présentations, d'une part celle du bilan et d'autre part celle du schéma directeur. Alors, premier point, mes collègues et moi, nous nous posons la question de l'absence de vote ici sur ce sujet au sein de l'entité CVEF, puisque le sujet a déjà été voté en CI : quel est alors le rôle attendu de la part du CVEF ? Cela questionne d'ailleurs plus largement le rôle du CVEF : l'ordre des choses aurait appelé une réflexion, ou une consultation, antérieure du CVEF, suivie par un vote au CI, le cas échéant, ou un vote consultatif du CVEF. Donc ma première question est : qu'est-ce qui est attendu du CVEF aujourd'hui dans ce cadre ?

Le deuxième point concerne les présentations qui viennent d'être faites. C'est d'abord pour saluer le fait que l'on a un schéma directeur, ce qui n'existait pas avant. La mission handicap existe depuis plus de dix ans et on a un schéma directeur, ce qui est vraiment très appréciable. Merci pour cela, merci pour les détails dans la présentation. Au-delà des chiffres, nous voudrions quand même pointer quelque chose d'important en tant que représentants des salariés, surtout que les représentants des salariés dans cette instance appartiennent tous les deux au secteur pédagogique et au master en particulier. On a aujourd'hui, dans la présentation du bilan, la mention du fait que l'on accompagne les étudiants et les enseignants. Mais on n'a aucune mention du fait que l'on accompagne les personnels pédagogiques. Et je trouve que cette mention manque cruellement. On est les grands oubliés de ce document, hélas. Encore une fois, s'il est possible de changer un peu les choses – mais je ne sais pas si c'est possible puisque le CI a déjà voté –, on aimerait bien souligner plusieurs points.

D'abord, la question des outils de communication. L'application sera une très bonne chose. Merci pour cela, merci pour le travail des équipes sur ce sujet, parce que c'était vraiment nécessaire. Mais on continue néanmoins à questionner la procédure, qui met souvent les équipes pédagogiques devant le fait accompli, et c'est bien dommage. Je m'appuie sur les documents écrits qui nous ont été transmis. Pour le bilan, je citerai la page 25 : « *Les étudiants en situation de handicap communiquent à leurs enseignants les aménagements* », ce qui questionne sur notre rôle, et pour le schéma directeur, la partie I.5, où on évoque « *la transmission du courrier d'aménagements aux équipes pédagogiques avec l'accord de l'étudiant.* » En fait, les équipes pédagogiques ne sont pas concernées, ou pas considérées comme indispensables, dans ce processus de transmission d'informations. En tout cas, ce n'est pas écrit dans les documents concernés. Nous aimerions bien que cela soit écrit, parce que c'est important. Et c'est important non seulement pour nous, dans la reconnaissance du rôle que nous jouons au quotidien auprès de nos étudiants, mais aussi pour les enseignants vacataires concernés, qui sont très souvent

démunis face à des situations de handicap qui leur arrivent directement et dont on ne leur a pas parlé avant, et pour les étudiants, qui se retrouvent parfois face à des enseignants qui ne comprennent pas comment faire.

Je pense que tout le monde serait gagnant s'il y avait une procédure fluidifiée, comportant davantage de collaboration avec les équipes pédagogiques concernées, qu'elles aient leur mot à dire sur la faisabilité de certaines mises en place, ce qui est quand même indispensable. Je prends deux exemples. Le premier, ce sont les examens en tiers-temps qui doivent être maintenant faits dans le cadre des douze séances : un quiz d'un quart d'heure demande un tiers-temps en plus est ingérable par un enseignant dans le cadre de son cours. Il est obligé de demander une salle à côté, puisque, quand il reprend son cours, il ne peut pas, tout en parlant, avoir quelqu'un qui est en train de travailler. Il est donc obligé de demander une salle à côté, nous sommes obligés de demander un surveillant en plus, c'est ingérable. Il faut donc absolument évoquer ces problèmes ou ces sujets avant la mise en place de l'aménagement.

Le deuxième exemple concerne les dispenses d'assiduité. J'ai vu dans le document qu'il y en avait 459, c'est énorme. Et c'est une dispense d'assiduité à 50 %, ce qui est ingérable dans un certain nombre de cours. On l'a déjà dit, on le redit, on aurait souhaité que cela soit mentionné dans le document, cela ne l'est pas hélas. Je prends par exemple le niveau master, parce que, encore une fois, on a l'impression d'un schéma directeur qui a été pensé essentiellement pour le Collège universitaire et pas pour les enseignements professionnalisants. Dans un enseignement professionnalisant, les travaux de groupe sont importants. Avoir une dispense d'assiduité à 50 % dans des travaux de groupe, c'est un problème pour l'enseignant et pour les élèves du même groupe, qui pâtissent de l'absence éventuelle d'un étudiant. Tout ça, ça ne s'improvise pas pendant le courant du semestre, il faut l'anticiper. Et l'anticiper, cela suppose que cela soit dans la procédure. Et pour que cela soit dans la procédure, il faut que cela soit dans le schéma directeur. Mais aucune mention de ça dans le schéma directeur.

Tout cela pour vous dire que les enseignants reviennent vers nous, les équipes pédagogiques, avec beaucoup de questions, et ils ont raison parce que c'est nous qui coordonnons la scolarité et qu'on ne peut pas avoir une scolarité à deux vitesses, avec d'un côté les étudiants ESH et de l'autre côté les étudiants sur un cursus traditionnel. Cette nécessaire coordination, cette nécessaire reconnaissance du rôle des équipes pédagogiques, n'apparaît pas du tout ici dans les documents mentionnés, ce qui est, à notre sens, assez gênant.

Dernier point, je voudrais aussi mentionner un manque, qui est à notre sens assez important : l'apprentissage. Quand on parle d'insertion professionnelle dans le document, l'apprentissage n'est mentionné à aucun moment. Or nous avons été confrontés à des situations, parfois compliquées, d'étudiants qui, par manque d'informations, et ce n'est pas pour le coup à nous de les informer de cela, se retrouvent en milieu entreprise avec une posture qui consiste à dire : « J'ai droit à 50 % de dispense d'assiduité. » Évidemment, c'est incompris par les employeurs, et on se retrouve donc avec des situations compliquées. J'ai un exemple concret d'apprenti qui s'est retrouvé non reconduit en fin de période d'essai pour cette raison, puisqu'il n'avait pas l'information et que l'employeur l'avait mal pris. Ou alors on se retrouve avec la situation inverse, avec des étudiants qui ne disent pas qu'ils sont en situation de handicap et se retrouvent en souffrance en milieu professionnel. Donc, la nécessité d'accompagner de ce point de vue nos étudiants qui sont apprentis devrait apparaître également dans ces documents, mais n'apparaît pas. Encore une fois, on trouve cela dommage.

Je rappelle que ce sont les équipes pédagogiques qui doivent rester garantes de l'excellence pédagogique qui est demandée, qu'au final il ne faudrait pas avoir deux interlocuteurs pour les étudiants en situation de handicap, il faudrait qu'il n'y en ait qu'un. Et je redis ce qu'on a toujours dit : une meilleure coordination serait souhaitable. Merci beaucoup.

Jérôme MICHEL

Je vais juste rajouter une chose sur l'assiduité. Je suis tout à fait d'accord avec Florence. Et nous pourrions aussi imaginer un soutien technique et logiciel. Pour l'assiduité, par exemple, je ne comprends pas, quand l'étudiant est dispensé, que l'on ne le grise pas sur la liste. Un prof n'a sinon pas forcément l'information, il peut y avoir le stress, un oubli ou autre, il le considère donc comme absent alors qu'il ne devrait pas normalement le faire. Si on fait un blocage sur logiciel, ça ne pose plus de problème. Alors que les étudiants en souffrent. Les étudiants ne comprennent pas, cela crée donc une tension avec des équipes pédagogiques, une tension avec l'équipe pôle handicap. Ce serait juste un ajout, peut-être pas si coûteux que ça.

Lisa DEBAUD

Bonjour à tous. Merci encore pour cette présentation et pour la rédaction de ce schéma directeur. On l'a dit, il y a de plus en plus de besoins et, de notre côté, on a de plus en plus de demandes. On sait donc que ce schéma directeur est essentiel. Il faut rappeler qu'il s'agit d'une mise en légalité de Sciences Po avec le Code de l'éducation, et un décret qui mentionnent le schéma directeur depuis 2013 et 2016 respectivement. On a donc un retard très important sur les questions du handicap. On a dû attendre pendant plus de dix ans avant d'avoir droit à ce schéma directeur du handicap, comme nous l'avons montré en novembre avec notre note.

Sur le fond, nous avons été particulièrement étonnés de notre côté par l'absence de détails concernant les moyens alloués à ce plan. En effet, on considère que, suite à l'augmentation significative du nombre d'étudiants et d'étudiantes suivis, une augmentation de ces moyens est essentielle. On voudrait savoir si vous pouvez nous préciser un peu vos objectifs dans ce cadre, notamment par exemple vis-à-vis de la création de postes, qui est une demande de beaucoup d'étudiants. De plus, il nous semble que ce schéma se contente beaucoup de s'appuyer sur ce qui est déjà existant ou de donner des objectifs qui sont déjà en bonne partie réalisés. Évidemment, améliorer l'existant est déjà une bonne initiative, mais on peut, selon l'Union étudiante, aller plus loin et aller notamment vers un changement plus structurel dans la manière de traiter les handicaps. Vous disiez que c'était quelque chose qui allait venir avec la société, des moyens du gouvernement, etc. Mais je pense que Sciences Po peut aussi être une figure de proue sur ce sujet. Pour nous, cela serait intéressant d'être plus ambitieux dans ce cadre.

Enfin sur un point un peu plus précis, les indicateurs de réussite, il serait pour nous intéressant d'intégrer une partie plus quantitative aux critères pour permettre aux étudiants et aux étudiantes ainsi qu'aux salariés et aux professeurs de donner leur avis, et ainsi de coconstruire face aux problématiques qui peuvent se poser. En somme, à l'Union étudiante, nous sommes toujours très inquiets et inquiètes devant la situation des personnes en situation de handicap à Sciences Po. Et on regrette que ce schéma directeur n'intègre pas toutes les préoccupations qui sont existantes et reprenne au final peu de points urgents que nous citions, notamment dans notre note de novembre.

Kate VIVIAN

Merci beaucoup pour toutes ces questions, toutes ces interventions. Je vais essayer de rassembler un certain nombre d'éléments de réponse et puis je passerai la parole à Christine. Premièrement, pour te répondre, Florence, sur ta question, je ne vais pas me prononcer sur le rôle du CVEF en général. Mais sur ce sujet en particulier il s'avère que le Conseil de l'Institut a une prérogative sur le vote de ce schéma directeur, celui qui vous est présenté aujourd'hui pour information et non pas pour vote, puisque le CVEF n'a pas dans son périmètre cette compétence. Par contre, le bilan annuel de l'activité de la mission handicap est présenté devant les deux instances et cela va continuer. Je vous laisserai peut-être échanger avec vos co-présidents concernant le rôle du CVEF à venir.

Merci, Florence, pour toutes tes questions, toutes tes interventions. Il y en a quelques-unes qui m'ont choqué aussi, je tiens quand même à le dire. Je voudrais rappeler ici, puisque c'est important, que nous fonctionnons dans un cadre et un contexte réglementaires qui s'imposent à nous : nous n'avons typiquement pas la possibilité de refuser un aménagement pour assiduité qui nous est préconisé par les médecins qui sont agréés par la MDPH. Ce n'est pas la mission handicap qui préconise les aménagements, ce sont les médecins. Le processus est le suivant : les étudiants prennent d'abord un rendez-vous auprès des médecins agréés de la MDPH, que nous avons internalisée à Sciences Po, grâce au centre de santé. Jusqu'alors, cette mission, qui est pourtant essentielle, était déléguée à Paris-Cité, ce qui constituait un contexte et des conditions loin d'être optimaux, puisque l'on envoyait nos étudiants à l'extérieur et qu'ils attendaient souvent pour avoir un rendez-vous. Aujourd'hui, nous avons amélioré cette étape. Les médecins agréés font des préconisations auprès de la mission handicap, qui est garante de la conformité de ces préconisations avec ce que le Code de l'éducation prévoit comme des « aménagements raisonnables ». La mission handicap, c'est son rôle, c'est dans sa fonction même de référente institutionnelle pour le handicap, est garante de la viabilité et de la possibilité de la mise en œuvre de ces aménagements.

Nous travaillons bien sûr étroitement avec les équipes pédagogiques. Je l'ai dit à plusieurs reprises dans ma présentation, Christine l'a dit aussi : les équipes pédagogiques portent cette politique handicap, la mise en œuvre des aménagements, on le sait, auprès des enseignants. Je refuse donc l'idée selon laquelle vous êtes les grands oubliés. Nous travaillons au quotidien avec vos équipes. Mais je voudrais préciser que c'est un travail en collaboration étroite. Je suis consciente des contraintes que tu mentionnes. Simplement, je souhaiterais aussi que les équipes, et c'est principalement le cas, soient conscientes des

contraintes qui s'imposent également à nous du fait du cadre réglementaire et aussi simplement du cadre éthique d'accompagnement de nos étudiants qui est le nôtre. Il y a peut-être un mot aussi qui manque dans ton intervention, Florence, c'est la question de l'humain.. Là-dedans, il y a quand même de l'humain et surtout de l'humain étudiant individuel à accompagner.

Un autre point avant de terminer avec tes interventions, Florence, c'est la question d'un cursus traditionnel versus un cursus pour des étudiants en situation de handicap. Ça n'est pas conforme, ça n'est pas ce que nous mettons en œuvre. Les étudiants en situation de handicap ont droit au même cursus que les étudiants qui ne sont pas en situation de handicap. Et c'est à nous, équipe mission handicap, équipe pédagogique et équipe enseignante, de faire en sorte que les aménagements et les compensations permettent ce suivi. Il n'y a pas deux voies d'études pour les étudiants à Sciences Po, ou de manière générale dans l'enseignement supérieur. Et on peut suivre des études d'excellence tout en étant en situation de handicap.

Je voudrais te remercier, Jérôme, pour cette suggestion sur la question de l'assiduité. On va le soumettre à la direction des systèmes d'information pour savoir si c'est possible.

Lisa, peut-être pour vous répondre sur le fait que vous estimez qu'il y a un retard à Sciences Po en matière de prise en charge du handicap, les chiffres que je vous ai cités au début de la présentation montrent que non : Sciences Po a fait plus et a accompagné largement plus d'étudiants, proportionnellement, par rapport à la moyenne de l'enseignement supérieur. Nous n'avons pas attendu d'avoir un schéma directeur pour agir. Je pense que c'était aussi l'occasion de présenter l'ensemble des résultats et des acquis depuis dix ans. Cela permettait de montrer que, non, on n'a pas attendu la formalisation par un schéma directeur, mais que l'on avait bien une lettre « Sciences Po accessible » depuis 2013 qui régissait notre politique et qui était mise en œuvre au quotidien. En tout cas, on est heureux et heureuses de nous être mis en conformité la semaine dernière.

Sur la question des moyens, Lisa, vous avez raison : c'est un sujet essentiel de manière générale pour l'accompagnement individuel de la communauté étudiante, pour l'ensemble des objectifs qui sont les nôtres. Il n'est pas prévu de création de poste au sein de la mission handicap dans ce cadre. Par contre, là où nous souhaitons faire des investissements et des accompagnements supplémentaires, c'est typiquement pour le travail de modernisation des outils, je parle là aussi des aides techniques que je vous ai citées, la question des preneurs de notes, qui représentent un budget annuel très significatif, avec un résultat qui n'est pas forcément toujours à la hauteur des attentes des étudiants accompagnés.

Dernier point, vous avez voulu indiquer que les objectifs se basaient beaucoup sur la réalisation actuelle. Je tiens à préciser à nouveau que c'était quand même un travail collaboratif. Ce schéma directeur est le fruit non pas de *notre* vision de la politique handicap, mais bien de la vision telle qu'elle est portée par les étudiants concernés, par les associations représentatives à l'époque. Effectivement, l'Union étudiante n'existait pas encore. En tout cas, la communauté enseignante et pédagogique avait été associée à ce moment-là.

Christine DAOULAS

Merci pour vos questions et vos réactions. Concernant le sujet de l'apprentissage, quand nous avons connaissance de situations de stage et d'apprentissage des étudiants, nous leur mentionnons que c'est le Code du travail qui s'applique dans ce cadre. Il y a des différences : quand ils étudient à Sciences Po, c'est le cadre qui est confirmé à Sciences Po qui s'applique, et quand ils sont en entreprise, c'est le Code du travail qui s'applique, avec des différences. C'est notamment le médecin du travail qui émet des préconisations quand l'étudiant est en stage ou en alternance en entreprise. Il y a donc cette information que nous transmettons aux étudiants quand nous avons connaissance de leur situation. Et nous sommes aussi là pour les accompagner dans le cadre des questions qu'ils pourraient avoir.

Lisa FITOUSSI

Je voulais saluer les équipes pour cette présentation, que je trouve très claire. Je trouve que les efforts qui ont été faits sont considérables. Moi, qui enseigne depuis plus de 15 ans à l'École de droit, je vois bien l'évolution et c'est quelque chose qui est quand même à noter et à inscrire dans le PV.

Elliott BIZE

Bonjour, et merci aussi pour cette présentation. J'avais une question spécifique portant sur l'accompagnement des étudiants et étudiantes en situation de handicap à l'étranger, notamment en 3 A. Je sais que cela avait été longtemps un point de difficulté. Est-ce que vous pouvez un peu nous dire ce qui a été amélioré ? Dans les établissements partenaires, j'imagine qu'il n'y a pas toujours une

équivalence des moyens. Est-ce qu'on peut assurer une équité sur ce point ? J'ai aussi une autre question portant sur les étudiants internationaux qui viennent sur nos campus, soit en région, soit à Paris. J'imagine que c'est le cas, mais est-ce qu'ils bénéficient du même accompagnement, cet accompagnement de qualité ?

Romain GUINEBRETIERE

Deux petites questions complémentaires en réaction à ce qui a déjà été dit. Tout d'abord pour dire que je suis d'accord avec Mme DANTON sur la question du CVEF avant le CI, si le CVEF n'est que consultatif : raison de plus pour le mettre avant le CI, pour que l'on puisse discuter et éventuellement faire des modifications si nécessaire. Ensuite sur la question des preneurs de notes, sur l'IA, pourquoi pas ? C'est une idée intéressante, mais dans ce cas, qu'est-ce qu'on fait du budget qu'on libère ? Et il faut aussi pointer que ces étudiants, pour qui c'est une source de revenu, mine de rien, pour laquelle il y a d'ailleurs parfois de très gros retards de paiement, j'ai entendu parler de quatre ou cinq mois de retard de paiement. Cela risque de les mettre dans une situation de précarité, et il va falloir aussi voir ce que Sciences Po peut proposer éventuellement comme emploi étudiant pour « remplacer » ces sources de revenu.

Ensuite, sur la question que le schéma directeur daterait, qu'on l'aurait conçu avant la création de l'Union étudiante, qui remonte pourtant à trois ans, peut-être qu'il aurait fallu faire une mise à jour, une nouvelle concertation, je ne sais pas. En tout cas, la crise de gouvernance ne justifie pas le fait que le document ait été préparé il y a trois ans. Et la crise de gouvernance ne justifie pas le fait que l'on attende sur le handicap. Je pense que M. VASSY aurait pu très bien porter politiquement sur le sujet.

Florence DANTON

Je reprends la parole, pour répondre au point de Kate tout à l'heure. Je ne voudrais pas qu'il y ait de mauvaises compréhension ou interprétation de ce que j'ai dit. Et il suffira de relire le PV pour se rendre compte que ce que j'ai dit tient en deux choses :

1. Il y a des choses qui pourraient être implémentées dans le doc actuel, dont l'apprentissage ou le fait qu'on cite davantage les secteurs pédagogiques. Or, on a le sentiment, comme on vient de le souligner, que ce n'est pas forcément le cas, compte tenu du fait que le CI a déjà validé le document.
2. Je n'ai certainement pas parlé de deux cursus, un cursus qui serait un cursus d'excellence d'un côté et de l'autre un cursus qui sera un autre cursus. J'ai parlé du fait qu'il fallait éviter d'avoir deux interlocuteurs et qu'il valait mieux, si on en avait deux, que cela se passe en concertation. Et que pour l'instant, la procédure, telle qu'elle est mise en place à l'heure actuelle, ne permet pas d'optimiser cette concertation.

C'est cela que j'ai dit. Je ne veux pas qu'il y ait d'ambiguïté et de mauvaise compréhension sur ce qui a été mentionné.

Jérôme MICHEL

Je vous préviens, je ne maîtrise pas trop le sujet, mais je me pose tout de même quelques questions. L'effectif de votre service, quel était-il au tout début ? Et quel est l'effectif actuel ? Quand on voit l'explosion par neuf, est-ce qu'il y a un renforcement d'un point de vue RH ? Si on arrive au bout de quelque chose, est-ce que l'on peut aussi réfléchir à une réorganisation organisationnelle ? On voit au pôle handicap que chaque salarié d'aide handicap a un dossier école, ou en tout cas type d'école. Peut-être que l'on pourrait faire ce même schéma d'organisation de travail, avec des personnes qui auraient des écoles attribuées pour répartir la charge de travail et avoir une meilleure fluidité. Vous parlez d'un CDD de surcroît, c'est un peu dommage parce que l'on sait très bien que les CDD, ça n'est pas renouvelé. Je pense justement que l'on a souffert de ça depuis quelques mois, autant les étudiants que les équipes et vous. Je pense que c'est une situation qui n'est pas discutable.

Il y a autre chose aussi. Alors je sais que c'est très légiféré, cadré, etc. Mais quand on a un étudiant qui a une situation de handicap irréversible, pourquoi lui demande-t-on de refaire, semble-t-il, les mêmes démarches de A à Z, ce qui retarde son accréditation ? Cela me paraît aussi un peu kafkaïen : cet étudiant, s'il est en fauteuil roulant, il est en fauteuil roulant. Je ne comprends donc pas.

Enfin, pour l'apprentissage, il faudrait peut-être aussi rappeler aux entreprises qu'elles bénéficient de subventions et d'autres aides. Si elles ne jouent pas le jeu, ce n'est pas très fairplay.

Kate VIVIAN

Merci beaucoup, merci pour tous ces éléments. Merci à toi, Florence, pour ces précisions, et pardon si moi aussi dans ma réponse j'ai confondu certaines choses. Je reste persuadée, comme toi, qu'il y a des marges de progression et de facilitation entre les équipes. Je n'ai aucune difficulté à le dire. Et les échanges quasi quotidiens avec les différentes équipes se passent dans l'ensemble très bien. Mais nous savons qu'il y a parfois des loupés de notre côté, qu'il y a des communications ou des transmissions qui ne sont pas forcément toujours parfaitement adaptées. Et, en sens inverse, il y a parfois chez les équipes pédagogiques une absence de sensibilisation, ce qui est bien normal parce que ce n'est pas leur métier au quotidien que d'accompagner l'ensemble des situations de handicap. Je pense qu'il y a une amélioration à faire dans la manière dont on applique la procédure telle qu'on la définit, et dans les outils qui vont à mon avis, sérieusement nous permettre de faire des évolutions positives en la matière.

De l'autre côté, je mentionnerai quand même que l'on met en place, notamment sur les situations de handicap dites invisibles, tout un ensemble de formations et d'accompagnements. Il y a une première formation qui aura lieu la semaine prochaine grâce à l'association Atypie-Friendly, sur les troubles neurodivergents à l'université. Notre objectif n'est pas de nous délester sur vous de la charge ou de l'expertise, mais de permettre peut-être une meilleure compréhension de la manière dont les aménagements sont décidés et pour quelles raisons, grâce à une formation un peu continue sur les enjeux. Sur les outils, sur la communication et sur la sensibilisation, je pense qu'il y a en effet des progrès importants que l'on peut faire. Si on peut renforcer la mention des équipes pédagogiques dans le document, je le ferai avec plaisir. On ne pourrait faire notre travail sans vous, et les étudiants ne pourraient pas être accompagnés sans vous. C'est évident.

Pour vous répondre, Romain, sur la question des emplois vacataires, c'est un vrai sujet. On sait que, si on les enlève ici, cela aura un impact pour les étudiants qui les occupaient. Je reste quand même persuadée que ce n'est pas forcément la meilleure mission pour tout le monde, en tout cas dans des nombres aussi importants : plus de 200 vacataires, je le redis. Si on réalloue ces moyens-là de la mission handicap vers d'autres accompagnements, cela ne veut pas dire que ce budget étudiant vacataire ne peut pas être repris par un autre service. Je pense notamment à mes services, le centre des services étudiants, qui a toujours un besoin d'ambassadeurs étudiants divers et variés, d'accueil au guichet, etc.

Pour te répondre, Jérôme, sur la question des RH et des moyens, non, on ne peut pas dire que les moyens RH aient suivi l'évolution des étudiants en situation de handicap, cela ne serait pas juste. Mais il y a eu de l'évolution en dix ans, il y a aussi eu un renforcement des compétences et des capacités des personnes en question, et une expertise peut-être plus fine aujourd'hui que ce que l'on avait auparavant. Ce n'est pas toujours aisé, on le sait, mais cela fait partie en tout cas des priorités de l'institution de nous assurer que cet accompagnement est fait dans de bonnes conditions.

Christine DAOULAS

Je vais répondre à la question sur l'international. Nous accompagnons les étudiants en 3A : ceux qui le souhaitent peuvent nous contacter à tout moment. Il y a plusieurs aspects dans le cadre de la préparation : avant le départ en 3A, nous transmettons un formulaire aux étudiants de 2^{ème} année qui vont partir, pour leur demander s'ils souhaitent partager avec la direction des affaires internationales un certain nombre d'informations sur les besoins d'accessibilité. Il y a ensuite des rendez-vous individuels qui peuvent être faits avec les chargés de mission de la DAI. De notre côté, nous communiquons à chaque étudiant concerné un courrier d'aménagement en anglais à destination de l'université partenaire. Nous pouvons aussi être amené, en fonction des besoins très spécifiques, à échanger avec le chargé de mission qui connaît bien ses contacts au sein de l'université partenaire et les personnes en charge des situations de handicap dans l'université partenaire. Il y a plusieurs niveaux en fonction des besoins des étudiants, mais les besoins d'aménagement sont en tout cas étudiés en amont, pour identifier au mieux les universités. Et les étudiants qui viennent en échange sont bien sûr pris en charge et accompagnés avec une procédure simplifiée, puisque nous partons des aménagements et de la validation qui a été faite dans l'université d'origine pour mettre en place les aménagements équivalents au sein de Sciences Po.

Louise WAGENER

Je suis peut-être passée à côté, mais est-ce qu'il y a des temps d'échange annuels entre les étudiants en situation de handicap à Sciences Po et la mission handicap ? C'est extrêmement important de présenter ce bilan et on essaie de porter au mieux les demandes, les difficultés de nos camarades, mais le plus important, c'est que les personnes concernées puissent en discuter et s'exprimer directement. Donc je me demandais si ces temps-là existaient.

Pierre-Louis PÉRIN

Merci beaucoup pour ces présentations et toutes ces réponses à nos questions. Je voudrais revenir sur deux choses. La première, c'est cette question d'ordre du jour et de compétences. Là, nous avons été avertis du fait que le CI se prononcerait avant que l'on puisse débattre de ce sujet. Je pense que, de manière générale, on est bien sûr attaché au CVEF au fait de garder le premier mot sur des sujets dont on n'a pas forcément la compétence finale et, Romain l'a très bien dit, qu'il y a même ici une logique, disons, institutionnelle : si c'est déjà délibéré, notre consultation arrive un peu tard. C'était mon premier point.

Ma deuxième question porte sur un tout autre sujet, mais un sujet de fond : cette augmentation du nombre d'étudiants en situation de handicap est tout à fait considérable. J'ai l'impression qu'il y a 25 % de plus par an sur les cinq dernières années, c'est absolument remarquable. Et j'ai du mal à comprendre les raisons profondes de cette augmentation continue et très forte.

Romain GUINEBRETIERE

Pour rebondir sur la question de M. MICHEL, est-ce que vous avez très concrètement des chiffres en équivalents temps plein sur, par exemple, les 10-15 dernières années, les effectifs pour le Pôle handicap face à cette augmentation du nombre d'étudiants ?

Kate VIVIAN

En premier lieu, pour vous répondre, Pierre-Louis, sur la question du suivi des personnes concernées, les premières parties prenantes de tout ce qui est mis en œuvre et de tout ce dont on discute aujourd'hui, ce sont évidemment les étudiants en situation de handicap eux-mêmes. Ils sont accompagnés individuellement tout au long de l'année par le pôle handicap, et certains ont plusieurs rendez-vous. Ça, c'est sur le suivi individuel. Ensuite, notre objectif, comme vous l'avez vu dans le schéma directeur, c'est de constituer un comité de suivi de la politique handicap de manière générale, qui associera des personnes. Il reste à définir exactement le bon format, mais le but est d'avoir un lieu où on peut discuter de manière régulière de la mise en œuvre de cette politique handicap, de ne pas rentrer évidemment dans des situations individuelles, puisque cela ne serait pas le lieu, mais de pouvoir pointer certaines des difficultés que mentionnait Florence, de trouver des solutions adaptées, pragmatiques, et aussi d'écouter les personnes concernées sur le terrain, sur leur vécu, leur expérience. C'était l'une des suggestions qui étaient sorties de la consultation que l'on avait faite autour du schéma directeur.

Sur la question des RH, je n'ai pas les chiffres exacts ici. Je vais essayer de les consolider, et on reviendra vers vous le cas échéant.

Jérôme MICHEL

Je suis un peu étonné, puisque Christine est là. Elle sait avec combien de personnes elle travaille, je suppose...

Christine DAOULAS

Mais oui, je sais... (*rires*) C'est sur les dix ans que je n'ai pas forcément l'information précise, mais je peux vous tout à fait vous répondre. Quand que je suis arrivée, il y a cinq ans, nous étions deux : une chargée de mission handicap et moi-même. Aujourd'hui, il y a cinq personnes dans l'équipe. Il y a moi, deux chargées de mission handicap, plus une personne qui est arrivée en CDD mi-décembre ainsi qu'une étudiante en alternance au sein de l'équipe.

Kate VIVIAN

À mon avis, ils étaient deux depuis le départ, en y repensant. Pardon pour ma confusion dans la réponse. Moi aussi, je savais qu'ils étaient cinq.

Jérôme MICHEL

J'ai une nouvelle question. Est-ce qu'il y a un ingénieur pédagogique spécifique pour le handicap qui pourrait assister les équipes pédagogiques, pour montrer un éventail en fait de systèmes pour faire des épreuves aux étudiants ?

Christine DAULAS

Nous avons mis en place un groupe de travail il y a un peu plus d'un an sur la conception universelle des apprentissages. Il a vocation à s'étoffer ; il regroupe des personnes de la direction et des ingénieurs pédagogiques de l'ICI, l'Institut des compétences et de l'innovation, des responsables pédagogiques, quelques enseignants et le Pôle handicap. C'est un petit groupe de réflexion qui a été créé en amont de la validation du schéma directeur. Et à présent qu'il est validé, l'idée c'est de le rendre plus visible et d'accueillir de nouvelles personnes pour le consolider. Il s'agit aussi d'identifier des enseignants référents qui s'intéressent depuis un certain temps à ces thématiques et ont déjà mis en place un certain nombre d'actions. Je pense notamment à Anne RÉVILLARD qui fait partie du groupe de travail et qui avait partagé quelques pratiques qu'elle mettait en place, mais il y a bien d'autres enseignants qui mènent déjà des actions qui peuvent être plus largement partagées.

Louise WAGENER

Je pense que l'on peut s'arrêter là, s'il n'y a pas d'autres observations ou questions. Merci beaucoup à vous deux pour cette présentation. C'était très intéressant et je pense que les échanges ont permis d'éclaircir plusieurs points. Je vous propose qu'on passe au point suivant, qui est le point sur l'adoption des procès-verbaux des séances du 1^{er} décembre et du 12 janvier.

V. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX PROVISOIRES DES SÉANCES DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2025 ET DU 12 JANVIER 2026 (VOTE)

Louise WAGENER

Avant de voter, s'il y a des remarques ou des questions, allez-y. Non ? Dans ce cas, nous allons passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Parfait : ces procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité. Et on peut passer à notre dernier point qui est le point sur les questions diverses. Vous avez la parole.

VI. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Mathis GROSSNICKEL

J'avais deux questions, deux sujets à aborder. Le premier concerne les relevés de notes. Je me posais la question de pourquoi les délais d'envoi des relevés de notes sont aussi longs. Les derniers examens sont à la mi-décembre, et on reçoit les relevés de notes deux mois plus tard, à peu près vers la mi-février. C'est un délai qui est assez long, qui interroge les étudiants, et qui ne leur permet pas de commencer un semestre sans avoir fait le bilan de l'autre. Je pense que ce serait utile d'avoir au moins ces relevés de notes *avant* le début du semestre suivant, juste pour savoir si on a à peu près réussi le semestre précédent ou pas. Je suppose qu'il y a des questions techniques derrière, mais peut-être pas du tout, et c'est un choix. Vous allez donc m'éclairer là-dessus.

Et puis, mon deuxième sujet est que je m'interrogeais sur le départ de notre directeur de la vie étudiante et sur le fait, à ma connaissance, que le poste n'est pas renouvelé, que l'on supprime le poste de directeur de la vie étudiante. Et pour tout ce qui est des associations, même des associations représentatives, cela pose des questions sur les interlocuteurs que l'on va avoir et sur le choix qui est fait de supprimer ce poste, parce que je pense que cela va avoir des conséquences concrètes sur l'organisation de la direction de la vie étudiante. Je voulais savoir quelles sont les raisons qui motivent ce choix. Et j'en profite pour remercier M. CATALAN, pour le travail mené ces dernières années. À titre personnel, c'est un plaisir de travailler avec vous et je ne peux que vous adressez des vœux de réussite pour votre nouveau poste sur notre beau campus de Reims.

Louise WAGENER

Je me joins au vœu de Mathis et je rebondis sur ce qu'il a dit. Du fait de la suppression du poste du directeur de la vie étudiante, quels vont être les liens avec les campus en région ? Parce que vous faisiez beaucoup la liaison avec les campus en région.

Romain GUINEBRETIERE

J'avais deux questions diverses par rapport à deux événements qui sont produits ces derniers mois et dernières années à Sciences Po, sur lesquels je souhaiterais faire un retour. Tout d'abord, vous n'êtes

pas sans savoir que, l'année dernière, des caméras avaient été découvertes à deux reprises dans les toilettes de Sciences Po. C'est nous d'ailleurs qui avons tout d'abord transmis les remontées des étudiants. Une plainte a été déposée, une enquête a été ouverte. Des rumeurs font état de l'identification d'un suspect. Est-ce que vous pouvez me confirmer ou m'infirmer cette rumeur ?

Deuxième question, de même sur une question judiciaire, je ne sais pas à quel point vous allez pouvoir me répondre, mais il y a la question du salarié à l'égalité des chances qui avait été mis à pied. Où est-ce qu'on en est de la mise à pied ? Est-ce que ce salarié a été démis de ses fonctions ? Merci beaucoup.

Lisa DEBAUD

On avait une petite question au sujet de la librairie de Sciences Po, qui vend aujourd'hui le livre de Marion MARÉCHAL LE PEN et le dispose surtout sur un présentoir. Évidemment c'est normal qu'il soit possible de le commander, entre autres. Mais on ne comprend pas qu'il soit mis en avant par la librairie dans une école qui a voté en 2022 une motion contre l'extrême droite à l'occasion de l'entre-deux-tours. On s'interroge et on aimerait bien avoir un écho là-dessus.

Kate VIVIAN

Merci beaucoup pour ces questions. Il y en a plusieurs qui me concernent en priorité, à commencer par la question du non-remplacement du directeur de la vie étudiante dans ses fonctions. Ce n'est pas une suppression de poste, c'est une décision d'organisation que j'ai prise moi-même. Je vous rappelle, pour l'histoire, que la création de la direction de l'engagement il y a trois ans venait « en supplément » à cette direction de la vie étudiante qui existait à l'époque. Après trois années de fonctionnement dans ce schéma, il m'a semblé intéressant de reprendre ce rôle en direct. Je ne remplace pas Pierre, déjà parce qu'il est irremplaçable (*rives*), mais également parce que je suis aujourd'hui à l'aise pour me dire que je peux maintenir la qualité de l'accompagnement étudiant, grâce à l'excellente équipe de la direction de la vie étudiante que je tiens à saluer, et Baptiste en premier lieu ici.

J'en profite pour dire en réponse à votre question, Louise, que le lien avec les campus est évidemment fondamental. Je tiens à le maintenir, à le renforcer en avançant. Baptiste, qui a déjà beaucoup travaillé avec les campus et qui œuvre au quotidien, prendra en grande partie ce rôle prioritaire pour la suite, puisqu'il y a une continuité assez naturelle et logique de ses compétences et de ses expertises. Je l'en remercie.

Sur la question des caméras qui avaient été retrouvées dans les toilettes, vous vous souvenez, on avait fait un dépôt de plainte. Je peux vous confirmer que l'individu a pu être identifié et que la personne a été mise en examen, jugée et condamnée à 18 mois de prison, dont 12 avec sursis pour ces faits absolument répréhensibles. Merci beaucoup à la communauté étudiante, aux personnes qui ont pu contribuer à la plainte qui a été déposée par Sciences Po pour l'étoffer, ce qui a permis en effet d'avoir ce résultat important.

Sur la question du personnel salarié mis à pied, je peux également vous confirmer que, comme on vous l'avait indiqué dans l'e-mail, ce salarié a ensuite été invité à un entretien préalable de licenciement, et que son licenciement a été notifié le 5 janvier. La personne en question n'est donc pas revenue sur le campus entre le moment du signalement et son départ effectif de la communauté salariée de Sciences Po.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Concernant la question des relevés de notes, cela fait plusieurs années que le calendrier est le même, je dirais même plus de 15 ans. Le temps est toujours une donnée, et même l'IA n'a pas réussi à trouver de solution. Peut-être qu'un jour, on y arrivera... Aujourd'hui, la difficulté est que le calendrier permet aux étudiants de partir en congé, nets de tout examen. C'est un choix qui a été fait par l'institution il y a plusieurs années. Les examens ont donc lieu juste avant les vacances. Les enseignants doivent récupérer les copies quand ils le peuvent, mais on ne peut pas leur demander de faire les corrections pendant les vacances. Les corrections commencent donc début janvier la plupart du temps. Et après, il y a le traitement des notes : il y a encore des notes qui sont saisies à la main dans certains programmes, ce qui est à mon avis une difficulté majeure, mais il y a aussi tout le processus d'harmonisation, qui prend du temps.

C'est tout cela, la question du temps. On en a bien conscience, on espère que l'évolution des évaluations permettra d'avoir recours à la technologie pour la correction en ligne de manière un peu plus efficace. Il ne s'agit d'ailleurs pas simplement de l'IA, mais aussi d'outils comme Moodle par exemple. Pour l'instant, il y a très peu d'examens qui ont lieu sur Moodle. Et c'est vrai que quand cela se passe sur

Moodle, la correction peut se faire de manière très rapide, de même que l'harmonisation. Ce sont bien des éléments que l'on prend en compte. Et chaque année, c'est vrai que c'est une difficulté : on a notamment des étudiants qui partent en stage ou qui sont en échange et qui rejoignent leur université, et ils trouvent que c'est un peu long d'attendre la mi-février. On vous envoie ce message mi-fin-février, on espère ne pas être obligé d'aller plus loin. Mais tout cela est lié au temps et non pas à des problèmes techniques, même si, encore une fois, le fait de passer les examens sur Moodle pourrait faire gagner beaucoup de temps. Il y a à peu près 150 examens par semestre. La tendance est à la croissance, du fait de l'IA. Ce sont donc des sujets qui sont assez complexes et ce n'est pas de la mauvaise volonté de l'administration.

Kate VIVIAN

Sur la librairie, je peux simplement vous dire qu'il s'agit d'une société indépendante. Je vous invite à lui adresser vos questions. Le choix éditorial de la librairie est en tout cas totalement indépendant de la Direction de Sciences Po.

Pierre CATALAN

Je ne sais pas s'il y a d'autres questions diverses, mais je souhaitais saluer et souhaiter bon courage aux membres du CVEF qui se présentent au conseil d'administration des CROUS, du CROUS Normandie pour Lisa DEBAUD et du CROUS de Paris pour Romain GUINEBRETIERE et Louise WAGENER. Bon courage à vous, le scrutin commence demain et dure trois jours.

Romain GUINEBRETIERE

Je voulais tout de même souligner que la librairie était financée par la FNSP et que l'administrateur de la FNSP est donc donneur d'ordre.

Pierre CATALAN

Si l'indépendance dépendait du financement...

Louise WAGENER

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose que l'on s'arrête là. Je vous souhaite une bonne journée. Merci encore à tout le monde.

Louise WAGENER lève la séance à 9 heures 56.